



MAIRIE DE NANTERRE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIEUX-PONT
Jeudi 16 juin 2011 – Salle des Gavroches**

André CASSOU, adjoint au Maire et responsable de l'animation du conseil de quartier, ouvre la séance et présente l'ordre du jour:

- Le Programme Ordinaire de Travaux 2011 : présentation de ce qui a été voté au budget 2011 pour le quartier.
- Le Bateau : Point d'information sur les relogements, les premières livraisons de logements et les aménagements prévus.
- Echange sur la vie dans le quartier et présentation du questionnaire sur le vivre ensemble au Vieux-Pont
- Présentation du programme de la fête de quartier 2011 et des activités de l'été.

✚ Le Programme Ordinaire de Travaux 2011

E. ARMATTE-ELAIDI, chef de projet, présente le Programme Ordinaire de Travaux (POT). Il regroupe l'ensemble des travaux proposés par les services de l'infrastructure, de l'environnement et de l'architecture et financés sur le budget annuel de la ville voté au Conseil Municipal du mois de mars 2011.

Toutefois, tous les travaux réalisés par la ville ne relèvent pas du POT :

- s'ils sont très importants ils sont financés dans le cadre de l'APCP (financements pluri-annuels)
- S'ils sont de petite ampleur, ils peuvent faire partie de « l'entretien courant » réalisé par la ville

L'élaboration du POT s'échelonne tout le long de l'année :

- Toute l'année jusqu'en juin : chacun des services de la ville recueille les suggestions de travaux provenant de différentes sources (techniciens, élus, habitants, ...)
- De juin à septembre : Les travaux sont ensuite chiffrés par les services afin d'en évaluer le coût
- A l'automne : Ils sont ensuite soumis à une première validation à l'occasion d'une coordination de territoire
- De janvier à mars : Des arbitrages ont lieu ensuite afin de ne pas dépasser un montant global envisagé
- En mars : les propositions sont validées lors du vote du budget en Conseil Municipal.

Pour le quartier du Vieux-Pont, les travaux retenus au POT 2011 concernant la voirie sont : la pose de coussins berlinois situé rue du Vieux-Pont pour un coût estimé de 15 000€ et l'aménagement du trottoir de l'avenue Lénine (1^{ère} tranche) depuis le Boulevard National jusqu'à la rue des Goulvents ou R. Poincaré pour un coût estimé de 200 000€¹.

Certaines demandes 2011 non retenues seront proposées pour 2012, notamment :

- L'aménagement de la rue de la Croix
- La réfection des peintures extérieures des locaux de l'association Clapotis
- Le réaménagement de la rue Henri Barbusse entre E. Guerry et Boileau
- La réfection de la rue Poincaré (trottoirs, chaussée)

Un habitant se questionne sur le délai de la rénovation du Boulevard National.

Un autre habitant interpelle l' élu sur la pétition concernant la réalisation d'un stade de football en synthétique sur le quartier portée par un jeune stagiaire du Centre Social et qui serait soutenue par Rossana Morain.

A. Cassou souligne alors le manque d'espace dans le quartier pour le projet et suggère de se référer au débat et à la concertation engagés à propos du devenir du terrain d'évolution il y a 5 ans et qui est aujourd'hui toujours en réflexion.

Un habitant s'inquiète du fait que les premiers logements de la ZAC vont être livrés avant l'école.

A. Cassou informe que la première livraison de logements se fera en fin d'année. La carte scolaire sera modifiée afin que les enfants soient rattachés à l'école Joliot Curie à la rentrée 2012. Les autres écoles alentours sont soit trop éloignées (Langevin) soit dans l'incapacité d'accueillir davantage d'enfants (Ecole du Centre et Casanova). Le groupe scolaire Joliot Curie est situé à 400 mètres de la ZAC et vient d'être rénové. Il y aura ensuite la possibilité de rester à Joliot Curie malgré la livraison de l'école Sayad pour les parents qui le souhaiteraient.

Un des membres de l'association Croix Sens Durable excuse l'absence de leur président M. Gauthier et souhaite s'associer à l'aménagement de la rue de la croix.

Le Bateau : Point d'information sur les relogements, les premières livraisons de logements et les aménagements prévus.

80 logements dans les nouveaux immeubles vont être mis en location dès cet été. Toutes les familles ont pu visiter leur logement et 16 familles sur 19 l'ont accepté. Le taux d'occupation de l'immeuble est de 22% : il y a encore 40 logements occupés et 143 sont vacants. Des négociations sont en cours quant à l'attribution des logements. 10 logements seront attribués par le Conseil Général.

¹ L'ensemble des travaux retenus est présenté en annexe de ce document concernant les espaces publics extérieurs et les bâtiments communaux.

Le Bateau devrait être vide pour l'automne. Il sera alors désamianté et pré-déconstruit. La destruction progressive se fera au printemps prochain par grignotage sur une durée de 6 mois. Fin 2012 commenceront les travaux avec une livraison prévue pour 2014, comprenant une cinquantaine de logements en accession.

Un habitant du bateau s'inquiète du respect du droit au retour pour les locataires déjà relogés désireux de revenir dans les constructions neuves

André Cassou rappelle que concernant le relogement la ville et l'Office départemental ont signé une convention, et que celui-ci se déroule avec l'accompagnement de l'amicale qui veille à l'intérêt des locataires.

Un habitant ayant quitté l'immeuble avant 2006 demande s'il est concerné par ce droit. Il lui est répondu que seuls les habitants présents au moment de la signature de la convention sont concernés par ce droit au retour.

La question du relogement des personnes en décohabitation est ensuite abordée. A. Cassou indique qu'ils sont en cours et que tout cela est suivi de près par l'amicale de locataires.

Un habitant du Bateau signale que des locataires sont en attente d'attribution d'un logement depuis de nombreuses années.

A. Cassou indique que le fichier des demandeurs de logements sociaux à Nanterre regroupe plus de 3 800 personnes. Il faut donc en moyenne attendre 3 ans avant d'obtenir un logement. Il faudrait construire davantage de logements sociaux pour répondre à cette demande mais la ville se heurte au manque de financements de l'Etat et du Conseil Général. Il indique concernant le Bateau que toutes les familles seront relogées mais précise qu'en raison des décohabitations il a fallu mobiliser 250 logements pour 183 logements que contient l'immeuble.

J. Guezal, président de l'amicale de locataires du Bateau, indique que les familles n'accepteront pas d'être relogées tant que leurs enfants (décohabitants) n'auront pas obtenu leur propre logement. Elles ne veulent pas prendre de risque puisque les enfants ne sont pas les locataires en titre.

N. Spiessens, directrice déléguée de l'OPDH 92 indique que tous les enfants qui en ont fait la demande ont été relogés, à l'exception de 8 dossiers en cours de traitement et dont certains ont déjà des solutions.

J. Guezal demande comment cela se passe pour les familles qui n'ont pas fait encore de demande en ce sens.

A. Cassou répond que les demandes doivent cesser, sinon il y aura un effet d'opportunité. Il y a des demandes de décohabitations sur toute la ville, on ne peut pas traiter les jeunes du Bateau mieux ou moins bien que tous les autres. Tous les demandeurs doivent être traités équitablement.

Un habitant souligne que les loyers des constructions neuves sont plus élevés que ceux du Bateau.

A. Cassou lui répond que les loyers au m² sont identiques, mais les appartements sont plus grands à typologie égale, donc les loyers sont plus élevés au final. Toutefois les charges seront a priori moins importantes car le Bateau, était une véritable « passoire thermique » ce qui n'est pas le cas des nouvelles constructions.

B. Hamdani, vice-président de l'amicale, réagit aux propos échangés en précisant que l'amicale « veille aux grains » mais n'a pas pour rôle de reloger. Il informe par ailleurs l'assemblée qu'un enfant est tombé de plus de 4 mètres depuis l'escalier de secours que l'office départemental avait en partie démonté. Bien que chacun ait fait son mea culpa dans cette affaire il est important que l'office garantisse la sécurité de locataires jusqu'à la démolition. L'enfant qui est tombé a la rotule cassée, cela aurait pu être beaucoup plus grave.

N. Spiessens précise que l'escalier a été en partie démonté car il n'est pas indispensable et est source d'incivilités, de jet de pierres. Les portes blindées ont donc été soudées afin que les locataires ne l'utilisent plus. Mais l'enfant est passé par la fenêtre car le panneau en verre blindé qui la condamnait avait été retiré par malveillance. Après l'accident une signalétique a été installée afin d'informer les locataires que l'escalier de secours n'est plus accessible et est dangereux.

J. Guezal regrette le manque d'information de l'office auprès des locataires ayant engendré cet accident.

Un habitant se demande s'il est normal que les locataires continuent à payer des charges alors que l'immeuble n'est plus entretenu.

A. Cassou précise que la convention prévoyait un entretien de l'immeuble jusqu'au dernier locataire. Il précise que l'incident correspond à une décision de l'OPDH 92, mais la ville a fait ce qu'elle avait à faire.

Un locataire se plaint de l'état de dégradation de l'immeuble et en particulier des ascenseurs toujours en panne.

N. Spiessens lui répond que les ascensoristes sont agressés, donc ils ne peuvent plus intervenir dans l'immeuble.

Echange sur la vie dans le quartier et présentation du questionnaire sur le vivre ensemble au Vieux-Pont

André Cassou introduit en présentant les différents thèmes du questionnaire : logement, cadre de vie et environnement, participation à la vie de quartier, ... Aucun sujet n'a été éludé, tel que celui de l'insécurité. A ce propos il informe les habitants qu'il souhaite faire venir le commissaire à la rentrée afin de parler de tranquillité publique. Il informe également les habitants qu'une vingtaine de policiers va être affecté à Nanterre au sein d'une Brigade Spéciale Territoriale. Celle-ci est affectée au territoire du Parc mais pourra il l'espère permettre une meilleure répartition des autres forces de police sur l'ensemble de la ville. Il rappelle toutefois face aux critiques que la sécurité est une affaire d'Etat, et que la ville n'a pas fait le choix de créer une police municipale.

Une habitante déclare que la ville de Rueil-Malmaison est plus calme, que le quartier du Vieux-Pont devient invivable et qu'elle souhaite déménager. Elle se sent oubliée par la ville, et n'a pas été reçue par A. Cassou en rendez-vous.

A. Cassou répond qu'il reçoit des personnes toutes les semaines lors de ces permanences, la demande étant importante il faut attendre pour pouvoir être reçu.

Une habitante témoigne des difficultés vécues au quotidien, outre le bruit qui l'empêche de dormir, elle a subi un vol de son véhicule. C'est la 4^e voiture en 5 ans. N'ayant que peu de moyens, elle ne peut s'assurer contre le vol, d'autant que ses voitures sont assez anciennes. Elle estime que les problèmes d'insécurité dans le quartier sont en augmentation.

Certains habitants s'interrogent quant à la présence de la Tranquillité Publique.

A. Cassou leur précise qu'il y a 26 agents de tranquillité pour toute la ville. Le quartier du Vieux-Pont n'est pas le quartier le plus difficile de la ville mais cela ne justifie pas ce qui s'y passe. Alors que la délinquance était en baisse l'an dernier, il y a depuis février une recrudescence des actes d'incivilité, d'atteintes à la tranquillité publique par le bruit notamment.

Présentation du programme de la fête de quartier 2011 et des activités de l'été.

Olivier Charles, coordinateur du quartier du Vieux-Pont en charge d'organiser la fête de quartier présente les spécificités de la session 2011.

La fête se déroule comme l'an dernier rue Langevin. Le programme est le suivant :

- A partir de 9h : Brocante organisée par le centre social Hissez Haut
- 14h30/19h : Fête de quartier.
- 19h30 : Pot des élus.

La restauration :

Le comité d'information sur l'Amérique Latine de Nanterre tient un stand de restauration avec des mets typiques ainsi qu'une exposition sur la disparition des femmes à la frontière du Mexique. Le centre social Hissez Haut tiendra une buvette sandwicherie comme les années précédentes.

Les festivités :

Catch : un ring est installé sur lequel seront proposées des démonstrations. Les habitants pourront participer à des séances d'initiation.

Graff : une délégation de deux graffeurs viendra clôturer leur séjour à Nanterre par la fête de quartier du Vieux-Pont/Centre. Ils proposeront un atelier graff.

Sur scène : spectacle de danses, chants et chorale du service enfance. Le service culturel fera intervenir un groupe de Mariachis qui déambulera dans la fête vers 17h et qui proposera une représentation avec des danseurs de 18h45 à 19h30. Certains spectacles demandant une attention particulière du public se feront sous tentes au stand enfance (comédie musicale, théâtre).

Dans la rue : les chiquitos proposent une représentation (spectacle d'arts de rue). Des promenades à dos d'ânes seront proposées aux enfants. Ils recevront par le biais des écoles des tickets.

Les stands : le service jeunesse propose un grand jeu « carte aux trésors ». Ils seront à proximité du stand arts plastiques où se dérouleront des ateliers mosaïque. Les services jeunesse et santé proposeront des animations autour de l'alimentation et de l'écocitoyenneté.

Le service enfance, l'association Clapotis/Ricochets et la crèche Petit Navire se regroupent pour faire un village mexicain, dans lequel on retrouve des espaces coloriage, fabrication de drapeaux, diverses activités manuelles, du jeu et du jouet. Des jeux sportifs sont proposés conjointement par les services des sports et de l'enfance.

Le centre social Hissez Haut, outre le stand buvette et l'organisation de la brocante, proposera des espaces maquillages, informations et mini médiathèque.

Les activités de l'été :

- le centre social reste ouvert tout l'été avec diverses animations et sorties.
- Clapotis-Ricochets : Fermeture le mercredi 13 Juillet au soir. Fermeture du 1er au 6 août et du 15 au 23 août. Les animations prévues par l'association sont : cinéma de plein air le mardi 5 juillet, les animations à *Comme à la plage* (vendredi 8 juillet, mercredi 20, vendredi 22, samedi 23, vendredi 12 août et samedi 13 août).
- Cinéma de plein air : samedi 05 juillet, film projeté : « tout ce qui brille ». Séance à 22h30. **Avant-séance dès 19h** Le Centre Social et Culturel Hissez Haut organise une soirée « Rhaïma », avec l'association « Parole Vole » et ses contes sur « Les Mille et une nuit » avec dégustation de thé à la menthe et des gâteaux orientaux proposés par les familles du Centre Social. Animation de grands jeux avec l'association Clapotis & Ricochets. Chacun est invité à apporter son pique nique pour partager un moment convivial.

→ Pour cause de mauvais temps, la séance a été finalement annulée et est reportée au vendredi 2 septembre à 21h30.

Autres informations pour l'été :

Comme à la plage se tiendra du 06 juillet au 17 août au stade du Palais des Sports.

2 journées prévues à la mer : le 09 juillet et le 13 août. Inscription en mairie de quartier.

Questions diverses

Plusieurs jeunes du quartier interpellent vivement l'élue concernant une pétition visant à demander l'installation d'un terrain de football synthétique dans le quartier.

A. Cassou leur répond que peu d'espaces sont disponibles sur le quartier, en dehors du terrain d'évolution. Des habitants avaient porté un projet il y a plusieurs années pour y faire un square mais qui n'a pas abouti car le terrain est utilisé par les écoles et pour des activités sportives. Il ajoute toutefois qu'il faut réétudier ces questions.

André Cassou clôt la séance en remerciant les personnes présentes.

Pour **rejoindre le collectif de préparation du conseil de quartier**, obtenir des **informations** sur les questions abordées ou une copie des **documents présentés en séance**, contacter le chef de projet, Emilie Armatte-Elaidi, au 01 47 29 54 76 ou par mail emilie.armatte-elaidi@mairie-nanterre.fr

ANNEXES

Espaces publics extérieurs, bâtiments communaux

| Lieu | Nature des travaux | Coût estimé |
|--------------------------------|--|-------------|
| École maternelle Casanova | Réparation bac à sable, reprise bordure de sol souple sous jeu cabane, pose grille d'arbre | 6 000€ |
| Ecole maternelle France Bloch | Réfection des espaces verts, remplacement arbre mort, arrosage, plantations,... | 8 500 € |
| Ecole maternelle Paul Langevin | Pose d'evergreen sur tour d'arbre | 700 € |
| Boulevard du midi | Plantation d'arbustes | 10 000€ |

Bâtiments communaux

| Équipement | Locaux concernés | Libellé des travaux | Type de travaux | Priorité | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------------------|------------------------------|--|-----------------------|----------|----------------|----------------|
| Centre de loisirs des Gavroches | | Réfection des blocs sanitaires 1ère tranche | tous corps d'état | 2011 | | 20 000 € |
| Ecole élémentaire Centre | Logement gardien | Travaux d'insonorisation dans le logement | tous corps d'état | 2011 | | 10 000 € |
| Ecole élémentaire Centre | | Deuxième et dernière tranche de chéneaux | couverture | 2011 | | 55 000 € |
| Ecole élémentaire Centre | | Réfection de l'éclairage de deux classes | électricité | 2011 | | 15 000 € |
| Ecole élémentaire Centre | | Traitement des parties métalliques des structures extérieures dans la cour (escalier et auvents) | peinture | 2011 | | 20 000 € |
| Ecole maternelle CASANOVA | | Mise sous organigramme des clefs | organigramme de clefs | 2011 | | 20 000 € |
| Ecole maternelle CASANOVA | | Mise en peinture du préau | peinture | 2011 | | 8 000 € |
| Ecole maternelle CASANOVA | | Réfection de la peinture du local ATSEM et changement des portes de placards sous l'évier | tous corps d'état | 2011 | | 3 000 € |
| Ecole maternelle France Bloch | Accueil pré et post scolaire | Mise en peinture des locaux de l'accueil | peinture | 2011 | | 6 000 € |
| Ecole maternelle France Bloch | | Modification des appareils d'éclairage dans le préau | électricité | 2011 | | 4 000 € |

| Equipement | Locaux concernés | Libellé des travaux | Type de travaux | Priorité | Fonctionnement | Investissement |
|--------------------------------------|------------------|--|--------------------------|----------|----------------|----------------|
| Ecole maternelle France Bloch | | Mise en peinture de l'entrée et du préau de l'école | peinture | 2011 | | 10 000 € |
| Ecole maternelle France Bloch | | Modification d'une réserve et création d'une douche et mise en peinture du local ATSEM | tous corps d'état | 2011 | | 3 000 € |
| Ecole maternelle Pavillon des Lilas | | Pose d'envrobé sur le petit terrain d'évolution | voirie et réseaux divers | 2011 | | 30 000 € |
| Ecole maternelle Pavillon des Lilas | | Fourniture et pose de stores bannes (protection solaire sur les façades les plus exposées) | rideaux - stores | 2011 | | 20 000 € |
| Groupe scolaire Paul Langevin | Elémentaire | Office : fabrication de vestiaires pour les blouses | menuiseries | 2011 | | 3 500 € |
| Groupe scolaire Paul Langevin | | Passage tarif vert en jaune | divers | 2011 | | 50 000 € |
| Gymnase Paul Langevin | | Réfection partielle de la clôture côté Langevin côté logement du lycée | clôture - portail | 2011 | | 9 500 € |
| Locaux associatifs (ex SMJ LANGEVIN) | | Locaux occupés par l'association CLAPOTIS : réfection des peintures | peinture | 2011 | | 20 000 € |

| | | | | | | |
|--------------------------------------|-------------|--|--------------------------|------|--|----------|
| Ecole maternelle France Bloch | | Mise en peinture de l'entrée et du préau de l'école | peinture | 2011 | | 10 000 € |
| Ecole maternelle France Bloch | | Modification d'une réserve et création d'une douche et mise en peinture du local ATSEM | tous corps d'état | 2011 | | 3 000 € |
| Ecole maternelle Pavillon des Lilas | | Pose d'envrobé sur le petit terrain d'évolution | voirie et réseaux divers | 2011 | | 30 000 € |
| Ecole maternelle Pavillon des Lilas | | Fourniture et pose de stores bannes (protection solaire sur les façades les plus exposées) | rideaux - stores | 2011 | | 20 000 € |
| Groupe scolaire Paul Langevin | Elémentaire | Office : fabrication de vestiaires pour les blouses | menuiseries | 2011 | | 3 500 € |
| Groupe scolaire Paul Langevin | | Passage tarif vert en jaune | divers | 2011 | | 50 000 € |
| Gymnase Paul Langevin | | Réfection partielle de la clôture côté Langevin côté logement du lycée | clôture - portail | 2011 | | 9 500 € |
| Locaux associatifs (ex SMJ LANGEVIN) | | Locaux occupés par l'association CLAPOTIS : réfection des peintures | peinture | 2011 | | 20 000 € |